Autorité environnementale

conseil général de l'Environnement et du Développement durable

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

Création de la ZAC « Thiais – Stade du Grand Paris » (94)
Constat de retrait de la demande d'avis

n°Ae: 2012-43

Avis établi lors de la séance du 12 septembre 2012 - n° d'enregistrement : 008448-01

Constat de retrait d'une demande d'avis

*

* *

L'Ae a été saisie pour avis sur la création de la ZAC de Thiais – Stade du Grand Paris par courrier du préfet du Val-de-Marne en date du 11 juin 2012. Il lui en a été accusé de réception le 21 juin 2012.

Par courrier en date du 24 août 2012, ci-joint, le préfet du Val-de-Marne a informé le président de l'Ae de la décision de modifier le projet, et a donc demandé de surseoir à l ' examen du dossier.

Réunie en séance le 12 septembre 2012, date à laquelle la délibération sur ce projet devait être inscrite à l'ordre du jour, l'Ae a été informée par son président qu'il n'y avait donc pas lieu à en délibérer.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DU CONTROLE DES ACTES D'URBANISME ET DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE

AFFAIRE SUIVIE PAR CORINE PERCHERON

☎ : 01 49 56 61 53
✉ : 01.49.56.64.12
N° : 324 DRCT/3
P:\URBANISME\ZAC\ZAC DU TRIANGLE DES MEUNIERS\LETTRE CGEDD1.DOC

Créteil, le 24 AOUT 2012

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE

à

Monsieur le Président du Conseil Général
de l'Environnement et du Développement Durable
Tour Pascal B
92055 LA DEFENSE Cedex

A l'attention de Monsieur BADRE,
Autorité Environnementale

OBJET : création de la ZAC Thiais - Stade du Grand Paris / Avis de l'autorité environnementale.

REF : votre courrier du 26 juillet 2012

Par courrier cité en référence, vous me demandez s'il y a lieu de maintenir ou de retirer ma saisine de l'autorité environnementale en date du 11 juin 2012 sur le projet de ZAC de « Thiais - Stade du Grand Paris ».

Ce projet de ZAC va connaître des adaptations, eu égard à la décision de la FFR d'implanter le Grand Stade dans le département de l'Essonne.

L'EPA-ORSA, maître d'ouvrage, en charge du dossier procède actuellement aux ajustements nécessaires.

Dès lors, je vous remercie de surseoir à l'examen du dossier transmis le 11 juin 2012.

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général,

Christian ROCK